

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 454**18 juin 2001****SOMMAIRE**

Astrid S.A., Luxembourg	21768	Domus S.A., Luxembourg	21785
Asturienne de Participations S.A., Luxembourg	21767	Ducat Holding S.A., Luxembourg	21785
Atlantide S.A., Luxembourg	21771	EA Advisory S.A., Luxembourg	21785
B.E.E.L., Bureau d'Etudes et d'Expertises Luxembourgeois S.A., Luxembourg	21771	Ecofisc S.A., Luxembourg	21786
B.E.P.H., (Best Eastern Plaza Hotels) International S.A., Luxembourg	21771	Elotec Engineering, S.à r.l., Luxembourg	21786
Barilla Net S.A., Luxembourg	21747	Elysée Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	21787
Blummenatelier Ilona, S.à r.l., Pétange	21772	Entreprise Rober Balthasar, S.à r.l., Luxembourg	21787
Boucherie-Charcuterie Ronk Joseph, S.à r.l., Grevenmacher	21771	Ergo, S.à r.l., Luxembourg	21787
Brands International Trade, S.à r.l., Bertrange	21772	Ethofin Holding S.A., Luxembourg	21768
Brands Tobac, S.à r.l., Bertrange	21772	Eurocotec International S.A., Luxembourg	21788
Brenner, S.à r.l., Luxembourg	21772	Euroman S.A., Luxembourg	21788
Capital Développement Europe S.A., Luxembourg	21774	European Corporate Finance Holding S.A., Luxembourg	21786
Chalet Mer et Montagne, S.à r.l.	21774	Européenne de Finance S.A., Luxembourg	21789
Chargreiv S.A., Luxembourg	21774	Eurosprint Holding S.A., Luxembourg	21789
Chimindu S.A., Luxembourg	21775	Exim, S.à r.l., Luxembourg	21789
Churer Investitionsgesellschaft AG, Munsbach	21775	Fanopi S.A., Luxembourg	21772
City Shop, S.à r.l., Dudelange	21775	Fanopi S.A., Luxembourg	21773
Clara S.A. Holding, Luxembourg	21776	Fanopi S.A., Luxembourg	21773
Cleveland S.A., Luxembourg	21776	Fatecom S.A., Luxembourg	21788
Cleveland S.A., Luxembourg	21776	Fatecom S.A., Luxembourg	21788
CMT, Consulting, Management and Trade S.A., Luxembourg	21776	Fidelux Consulting S.A., Luxembourg	21787
Co-Derco, S.à r.l., Luxembourg	21777	Fidinam Consulting (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21790
Cofiba Luxembourg S.A., Luxembourg	21777	Fiduciaire du Parc, S.à r.l., Luxembourg	21790
Com'unity, S.à r.l., Luxembourg	21778	Finance & Médiation S.A., Bertrange	21784
Compagnie du Debucher, S.à r.l., Luxembourg	21774	Financière FAAA S.A., Luxembourg	21790
Compagnie du Debucher, S.à r.l., Luxembourg	21778	Fiparmed Investissements S.A., Luxembourg	21791
Concept Immobilière S.A., Luxembourg	21779	First Design, S.à r.l., Luxembourg	21746
Corporate Airtec, S.à r.l., Luxembourg	21782	Fleurs du Monde, S.à r.l., Luxembourg	21792
Criolux, S.à r.l., Elvange	21782	Fly-Tech S.A., Luxembourg	21746
Dalmore, S.à r.l., Luxembourg	21783	Fobafin S.A., Luxembourg	21765
Daoud Invest Holding S.A., Luxembourg	21783	GIF, Sicav, Luxembourg	21792
Datacolor International AG, Luxembourg	21783	Giorgetti Carlo, S.à r.l., Luxembourg	21791
De Wielingen Holding S.A., Luxembourg	21784	Grosvenor First European Property Investments S.A., Luxembourg	21790
Demba Investissement S.A., Luxembourg	21784	H.S.I. Holding S.A., Luxembourg	21792
Demba Investissement S.A., Luxembourg	21784	Hanwell S.A., Luxembourg	21777
		Hanwell S.A., Luxembourg	21777
		Holbart Holding S.A., Luxembourg	21775

Holbart Holding S.A., Luxembourg	21775	Marmara S.A., Luxembourg	21752
Holding de Participations dans des Sociétés Portuaires S.A., Luxembourg	21778	O/S Holdings S.A., Luxembourg	21780
Holding de Participations dans des Sociétés Portuaires S.A., Luxembourg	21778	O/S Holdings S.A., Luxembourg	21780
Hotelinvest S.A.H., Luxembourg	21783	O/S Holdings S.A., Luxembourg	21780
Hotelinvest S.A.H., Luxembourg	21783	O/S Holdings S.A., Luxembourg	21781
Imos Holding S.A., Luxembourg	21746	O/S Holdings S.A., Luxembourg	21781
INA Multimanager, Sicav, Luxembourg	21789	O/S Holdings S.A., Luxembourg	21781
INA Multimanager, Sicav, Luxembourg	21789	O/S Holdings S.A., Luxembourg	21781
Induaiwa AG, Luxembourg	21791	Pavage, Compagnie de Pavage, S.à r.l., Luxembourg	21778
Induaiwa AG, Luxembourg	21791	Rayfloor S.A., Luxembourg	21779
International Soccer Consulting S.A., Luxembourg	21762	Rayfloor S.A., Luxembourg	21779
International Soccer Consulting S.A., Luxembourg	21764	Sanope S.A., Luxembourg	21782

FIRST DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ITL 35.788.000.000.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.245.

Les gérants de la société ont décidé, en date du 15 novembre 2000, de transférer le siège social de la société du 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70153/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

IMOS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 58.869.

Société anonyme constituée originairement sous la dénomination de IMOS suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 392 du 22 juillet 1997. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 522 du 24 septembre 1997, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 263 du 15 avril 1999, et en date du 6 octobre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de IMOS HOLDING, acte non encore publié au Mémorial.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

IMOS HOLDING

Société Anonyme

Signature

(70183/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FLY-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.673.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLY-TECH S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(70156/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

BARILLA NET S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

—
STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-second of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- 1.- BARILLA ALIMENTARE S.p.a., a Company formed under Italian Law, having its registered office at Parma, Italy.
- 2.- BARILLA CAPITAL CORPORATION S.p.a., a Company formed under Italian Law, having its registered office at Parma, Italy.

Both of them hereby represented by Mr Ronnie Neefs, employee, residing in Luxembourg, undersigned, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name BARILLA NET S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company has to be considered as a «Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros), represented by 50,000.- (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management, Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a

matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant relevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first day-to-day business manager and the first chairman of the board may be appointed by the first general meeting.

The Company is bound by the joint signature of two Directors or by the single signature of the chairman of the board of directors, or by the single signature of an officer duly authorized by the Board of Directors, in the frames of the day-to-day business. However, the single signature of each director will be enough in order to bind the company for operations valued less than or equal to EUR 25,822.- (twenty-five thousand eight hundred and twenty-two Euros).

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. The annual General Meeting is held on the third Monday in the month of April at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 11. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 12. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measure

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2001.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- BARILLA ALIMENTARE S.p.a., forty-nine thousand nine hundred and fifty shares	49,950
2.- BARILLA CAPITAL CORPORATION S.p.a., fifty shares.	50
Total: fifty thousand shares	50,000

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) is as now at the disposal of the Company BARILLA NET S.A., proof of which has been duly given to the notary upon presentation of a bank certificate.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about one hundred thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Vittorio Giovanni Maria Ogliengo, manager, residing at via Casaburi 13, Parma, Italy.
- 2.- Mr Giorgio Pogliacomì, manager, residing at via da Gente 9, Parma, Italy.
- 3.- Mr Cesare Mora, manager, residing at via Magawli 14, Parma, Italy.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2001.

Third resolution

Is elected as auditor:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2001.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

Sixth resolution

According to the right given by article 7, the meeting appoints as first Chairman of the Board of Directors Mr Vittorio Giovanni Maria Ogliengo, prenamed.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- BARILLA ALIMENTARE S.p.a., société de droit italien, ayant son siège social à Parme, Italie.
- 2.- BARILLA CAPITAL CORPORATION S.p.a., société de droit italien, ayant son siège social à Parme, Italie.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Ronnie Neefs, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ciaprès créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BARILLA NET S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, dans la mesure où la Société est à considérer comme une société de participations financières conformément aux dispositions légales applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil dans le cadre de la gestion journalière. Toutefois, la signature individuelle de chacun des administrateurs sera suffisante pour engager la société pour des opérations d'une valeur inférieure ou égale à EUR 25.822,- (vingt-cinq mille huit cent vingt-deux Euros).

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- BARILLA ALIMENTARE S.p.a., quarante-neuf mille neuf cent cinquante actions.	49.950
2.- BARILLA CAPITAL CORPORATION S.p.a., cinquante actions.	50
Total: cinquante mille actions	50.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Vittorio Giovanni Maria Ogliengo, manager, demeurant via Casaburi 13, Parme, Italie.
- 2.- Monsieur Giorgio Pogliacomì, manager, demeurant via da Gente 9, Parme, Italie.
- 3.- Monsieur Cesare Mora, manager, demeurant via Magawli 14, Parme, Italie.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier Président du Conseil d'Administration Monsieur Vittorio Giovanni Maria Ogliengo, prénommé.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Neefs, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 127S, fol. 9, case 12. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

J. Elvinger.

(69832/211/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2000.

MARMARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

—
STATUTS

L'an deux mille, le cinq décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Gianni Zucchi, entrepreneur, demeurant à Via Nazionale 20, Berbenno di Valtellina (SO), Italie,

2) Monsieur Vittorio Zucchi, entrepreneur, demeurant à Via Liscione 3, Berbenno di Valtellina (SO), Italie,

3) Monsieur Luigi Zucchi, entrepreneur, demeurant à Via Liscione 3, Berbenno di Valtellina (SO), Italie,

4) Monsieur Massimo Zucchi, entrepreneur, demeurant à Via Liscione 4, Berbenno di Valtellina (SO), Italie,

5) Madame Anna Maria Speziali, entrepreneur, demeurant à Via Liscione 3, Berbenno di Valtellina (SO), Italie,

tous les cinq ici représentés par Monsieur Alexis de Bernardi, employé privé, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Berbenno di Valtellina (SO), Italie, le 4 décembre 2000.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARMARA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières». Plus particulièrement, elle pourra constituer des filiales et succursales, au Luxembourg ou à l'étranger, ayant pour objet la commercialisation et la production dans le domaine des tissus. La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent quarante-trois mille sept cent trente (343.730,-) Euros (EUR), divisé en trente-quatre mille trois cent soixante-treize (34.373) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) Euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutes les décisions de l'assemblée générale devront être prises à une majorité d'au moins quatre-vingts (80%) pour cent.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Gianni Zucchi, préqualifié, cinq mille deux cent trente-six actions	5.236
2) Monsieur Vittorio Zucchi, préqualifié, quinze mille neuf cent trente et une actions	15.931
3) Monsieur Luigi Zucchi, préqualifié, dix mille cinq cent cinquante-neuf actions	10.559
4) Monsieur Massimo Zucchi, préqualifié, mille quatre-vingt-dix-huit actions	1.098
5) Madame Anna Maria Speziali, préqualifiée, mille cinq cent quarante-neuf actions	1.549
Total: trente-quatre mille trois cent soixante-treize actions	34.373

Toutes les actions ont été entièrement libérées de la manière suivante:

a) par Monsieur Gianni Zucchi, préqualifié, à concurrence de cinquante-deux mille trois cent soixante (52.360,-) Euros par l'apport en nature de la propriété des immeubles suivants:

Désignation

Immeubles recensés, à IUTE de Sondrio, commune de Berbenno de Valtellina et plus précisément:

A. - Quote-Part de 1/2 en pleine propriété

1) U.I. destination dépôt

recensée au N.C.E.U. feuille 39, mapp. 359, sub 1, p. S / 1- cat. C/2, classe 1, mètres carrés 132, rente 224.00

2) U.I. destination dépôt

recensée au N.C.E.U., feuille 39, mapp. 359, sub 2, p T, cat. C/2, classe 2, mètres carrés 21, rente 42.000

3) U.I. destination dépôt

recensée au N.C.E.U., feuille 39, mapp. 359, sub 4, p T, cat. C/2, classe 2 mètres carrés 18, rente 36.000

4) U.I. destination habitation

recensée au N.C.E.U., feuille 39, mapp. 359, sub 4, p S1-T, cat. A/2, classe 2 pièces 7, rente 840.000

5) U.I. destination habitation

recensée au N.C.E.U., feuille 39, mapp. 359, sub 5, p S1-T-2-3, cat. A/2, classe 2 pièces 7, rente 840.000

6) U.I. destination habitation

recensée au N.C.E.U., feuille 39, mapp. 359, sub 6, p. comm

7) U.I. destination habitation

recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 319, sub 1, p S1-T-1-2-, en cours de construction

8) U.I. destination habitation

recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 319, p S2-, en cours de construction

9) Vignoble, map 635, feuille 16, classe 3, ares 3,70

10) Champ, map 67, feuille 36, classe 2, ares 13,30

11) Taillis, map 56, feuille 10, classe 3, ares 24,00

Valeur de la pleine propriété L.it. 165.770.000

Valeur de la Quote-Part de 1/2 L.it. 82.885.000

B. - Quote-Part de 1/2 en pleine propriété

1) terrains

m.carrés 1055 X L.it/m.c. 1.000 L. 1.055.000

Valeur de la Quote-Part de 1/2 L.it. L.527.500 fin qui

C. - Quote-Part de 2/9 en pleine propriété

1) bâtiment rural

m.carrés 190 X Lit/m.c. 50.000 L. 9.500.000

Valeur de la Quote-Part de 2/9 L.it. 2.111.111

D. - Quote-Part de 1/5 en pleine propriété

1) vignobles

m.carrés 1.220 X Lit/m.c. 2.000=L. 2.440.000

2) terrains

m.carrés 13.650 X Lit/m.c. 1.000=L. 13.650.000

3) bâtiments ruraux

m.carrés 160 X Lit/m.c. 100.000=L. 16.000.000

Valeur de la pleine propriété Lit. 32.090.000

Valeur de la Quote-Part de 1/5 Lit. 6.418.000

E. - Quote-Part de 1/10 en pleine propriété

1) Destination dépôt

Rez-de chaussée

m.carrés 30 X Lit/m.c. 300.000=L. 9.000.000

2) Destination habitation

Sous-sol

m.carrés 15 X Lit/m.c. 100.000=L. 1.500.000

Rez-de chaussée

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

1^{er} étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

2. étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

3. étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

terrasses

m.carrés 14 X Lit/m.c. 100.000=L. 1.400.000

Valeur de la pleine propriété Lit. 91.900.000

Valeur de la Quote-Part de 1/10 Lit. 9.190.000

F. - Quote-Part de 1/20 en pleine propriété

Terrains

m.carrés 51.330 X Lit/m.c. 1.000 L. 5.133.000

Valeur de la Quote-Part de 1/20 L.it. 256.650

Valeur non inférieure à LIT 101.388.261-

Titre de propriété

- La propriété des immeubles est parvenue à l'apporteur Monsieur Gianni Zucchi, préqualifié, de la façon suivante:
- pour les immeubles sub A- 1) à 6) suivant un acte de donation reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 9 septembre 1978, numéro 54678/11430 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub A- 7) à 8) suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Leone Amede, notaire à Sondrio (Italie), en date du 27 mai 1989, numéro 136253 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub A- 9) à 11) suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 27 mai 1989, numéro 69626 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub B suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 22 mars 1984, numéro 64492 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub C pour un neuvième suivant un acte de donation reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 22 mars 1984, numéro 64491/13981 de son répertoire et pour un tiers suivant un acte de vente reçu par le même notaire en date du 22 mars 1984, numéro 64492 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub D, E et F suivant un acte de déclaration de succession N° 30, Volume 607, déposé à l'Office d'Enregistrement de Sondrio le 21 avril 1998.
- b) par Monsieur Vittorio Zucchi, préqualifié, à concurrence de cent cinquante-neuf mille trois cent dix (159.310,-) Euros par l'apport en nature de la propriété des immeubles suivants:

Désignation

Immeubles recensés, à l'UTE de Sondrio, commune de Berbenno de Valtellina (SQ) et à l'UTE de Sassari, commune de Badesi (58); plus précisément:

A. - Pleine propriété

1) U.1. destination habitation

recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 538, sub 5, p S1-T-3 cat. A/2, classe 1 pièces 7,5, rente 750.000

2) U.1. destination dépôt

recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 538, sub 1, p T, cat. C/2, classe 1, mètres carrés 35, rente 59.500

3) C.T., mapp. 876, feuille 16, vignoble; classe 2, ares 00,85

4) U.1. destination habitation

recensée au N.C.E.U. de Sassari, feuille 48, mapp. 251 1, sub 12, p. 1, cat. A/3, classe 2, pièces 2,5, rente 312.500

B. - Quote - Part de 1/2 de pleine propriété

1) C.T., mapp. 536, feuille 16, vignoble, classe 2, ares 09,00

2) C.T., mapp. 107, feuille 26, on peut y semer, classe 2, ares 08,90

3) C.T., mapp. 100, feuille 15, vignoble, classe 3, ares 16,70

4) C.T., mapp. 537, feuille 16, on peut y semer, classe 3, ares 02,90

5) C.T., mapp. 880, feuille 16, on peut y semer, classe 3, ares 09,50

6) C.T., mapp. 535, feuille 16, vignoble, classe 2, ares 06,60

C. - Quote-Part de 3/4 de pleine propriété

1) U.I. destination habitation

recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 538, sub 3, p 1, cat. A/2, classe 1, pièces 6,5, rente 650.000

D. - Quote-Part de 1/4 de pleine propriété

1) C.T., mapp. 878, feuille 16, vignobles, classe 2, ares 01.00

E. - Quote-Part de 1/5 de pleine propriété

1) C.T., mapp. 11 feuille 5, pré irr., classe 3, ares 09.00

2) C.T., mapp. 121, feuille 10, bois mixte, classe 3. ares 32.10

3) C.T., mapp. 16 feuille 15, pré, classe 4, ares 05.50

4) C.T., mapp. 17 feuille 15, bois mixte, classe 2, ares 06.60

5) C.T., mapp. 18, feuille 15, pré, classe 4, ares 06.50

6) C.T., mapp. 212, feuille 8, taillis, classe 3, ares 20.50

7) C.T., mapp. 427, feuille 8, taillis, classe 3, ares 19.90

8) C.T., mapp. 561, feuille 16, vignoble, classe 2, ares 02.10

9) C.T., mapp. 71 feuille 16, châtaignerie, classe 3, ares 03.10

10) C.T., mapp. 301, feuille 27, vignoble, classe 2, ares 04.90

11) C.T., mapp. 302, feuille 27, vignoble, classe 2, ares 05,20

12) C.T., mapp. 32, feuille 15, taillis, classe 3, ares 02.30

13) C.T., mapp. 72, feuille 15, taillis, classe 3, ares 07.50

14) C.T., mapp. 15, feuille 15, bois mixte, classe 2, ares 04.10

15) C.T., mapp. 178, feuille 26, on peut y semer, classe 1, ares 09.50

16) C.T., mapp. 62, feuille 36, on peut y semer, classe 2, ares 09.90

17) C.T., mapp. 392, feuille 16, sub 3, part de bât. rur.

18) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 1, part de bât. rur.

19) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 2, part de bât. rur.

20) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 3, part de bât. rur.

21) C.T., mapp. 395., feuille 16, sub 4, part de bât. rur.

F. - Quote-Part de 1/10 de pleine propriété

1) U.I. destination dépôt

recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 414, sub 1, p T-3 cat. C/2, classe 1 mètres carrés 30, rente 51.000

2) U.I. destination habitation

recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 414, sub 2, p s/1-T-1-2-3, cat. A/3, classe 2, pièces 10,5 rente 987.000

G. - Quote-Part de 1/20 de pleine propriété

1) C.T., mapp. 12, feuille 5, bois de haute futaie, classe 3, hec. 1.78.20

2) C.T., mapp. 7 feuille 2, bois de haute futaie, classe 3, hec. 3.35.10

Détermination de la valeur de marché

En ce qui concerne l'évaluation des immeubles, compte tenu de la situation, de la qualité, de l'état de conservation, des prix du marché de la zone de Berbenno di Valtellina et de Badesi pour des immeubles qui présentent les mêmes caractéristiques, l'expert retient pouvoir attribuer ces valeurs:

A. Pleine propriété

1) Destination habitation

3^e étage

m.carrés 120 X Lit/m.c. 1.000.000=L. 120.000.000

Terrasse

m.carrés 15 X Lit/m.c. 200.000=L. 3.000.000

L.it. 123.000.000

2) Destination dépôt

Rez-de chaussée

m.carrés 49 X Lit/m.c. 300.000=L. 14.700.000

3) Vignoble

m.carrés 85 X Lit/m.c. 2.000=L. 1.700.000

4) Destination habitation

m.carrés 40 X Lit/m.c. 1.500.000=L. 60.000.000

Valeur de toute la propriété Lit. 199.400.000

B. - Quote - Part de 1/2 de pleine propriété

1) vignobles

m.carrés 2.097 X Lit/m.c. 2.000=L. 4.194.000

2) terrain

m.carrés 2.130 X Lit/m.c. 1.000=L. 2.130.000

Valeur de toute la propriété Lit. 6.324.000

Valeur de la Quote-Part de 1/2 L.it. 3.162.000

C. - Quote-Part de 3/4 de pleine propriété

1) Destination habitation

1^{er} étage

m.carrés 120 X Lit/m.c. 1.000.000=L. 120.000.000

Valeur de la Quote-Part de 3/4 Lit. 90.000.000

D. - Quote-Part de 1/4 de pleine propriété

1) vignoble

m.carrés 100 X Lit/m.c. 2.000=L. 200.000

Valeur de la Quote-Part de 1/4 L.it. 50.000

E. - Quote-Part de 1/5 de pleine propriété

1) vignobles

m.carrés 1.220 X Lit/m.c. 2.000=L. 2.440. 000

2) Terrains

m.carrés 13.6-50 X Lit/m.c. 1.000 L. 13.650. 000

3. Bâtiments ruraux

m.carrés 160 X Lit/m.c. 1.000.000 L. 16.000.000

Valeur de toute la propriété Lit. 32.090.000

Valeur de la Quote-Part de 1/5 Lit 6.418.000

F. - Quote-Part de 1/10 de pleine propriété

1) Destination dépôt

Rez-de-chaussée

m.carrés 30 X Lit/m.c. 300.000 L. 9.000.000

2) Destination habitation

Sous-sol

m.carrés 15 X Lit/m.c. 100.000 L. 1.500.000

Rez-de-chaussée

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

Premier étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

2^e étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

3^e étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

Terrasses

m.carrés 14 X Lit/m.c. 100.000=L. 1.400.000

Valeur de pleine propriété Lit. 91.900.000
 Valeur de la Quote-Part de 1/10 L.it. 9.190.000
 G. - Quote-Part de 1/20 de pleine propriété
 Terrains
 m.carrés 51.330 X Lit/m.c. 1.000 L. 5.133.000
 Valeur de la Quote-Part de 1/20 Lit. 256.000
 Valeur non inférieure à LIT 308.476.650,-

Titre de propriété

La propriété des immeubles est parvenue à l'apporteur Monsieur Victorio Zucchi, préqualifié, de la façon suivante:

- pour les immeubles sub A- 1) à 3) suivant un acte de division immobilière et d'attribution reçu par Maître Dott. Cedema Franco, notaire à Morbegno (Italie), en date des 2 et 7 mars 1991, numéro 8472/8500 de son répertoire.
- pour les immeubles sub A- 4) suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Cortese Giovanni Giuseppe, notaire à Milan (Italie), en date du 29 juin 1998, numéro 73845 de son répertoire.
- pour les immeubles sub B 1) suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 22 mars 1986, numéro 70178/15543 de son répertoire.
- pour les immeubles sub B 2) suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 2 août 1986, numéro 69620 de son répertoire.
- pour les immeubles sub B 3) suivant un acte de donation reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 23 janvier 1982, numéro 60267 de son répertoire.
- pour les immeubles sub B 4) à 5) suivant un acte de division immobilière et d'attribution reçu par Maître Dott. Cederna Franco, notaire à Morbegno (Italie), en date du 14 février 1987, numéro 8472/8500 de son répertoire.
- pour les immeubles sub B 6) suivant un acte de transfert reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 14 février 1987, numéro 70752-70790/15751 de son répertoire.
- pour les immeubles sub C et D suivant un acte de division immobilière et d'attribution reçu par Maître Dott. Cederna Franco, notaire à Morbegno (Italie), en date des 2 et 7 mars 1991, numéro 8472/8500 de son répertoire.
- pour les immeubles sub D, E, F et G suivant un acte de déclaration de succession N° 30, Volume 607, déposé à l'Office d'Enregistrement de Sondrio le 21 avril 1998.

c) par Monsieur Luigi Zucchi, préqualifié, à concurrence de cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix (105.590,-) Euros par l'apport en nature de la propriété des immeubles suivants:

Désignation

Immeubles recensés à l'UTE de Sondrio, commune de Berbenno de Vaitellina et de Badesi (85), plus précisément:

A. Pleine propriété

- 1) U.I. destination habitation
recensée au N.C.E.U. feuille 16, mapp. 538, sub 4, p. S1- cat. A/2, classe 1, pièces 7, rente 700.000
- 2) U.I. destination dépôt
recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 538, sub 2, p T, cat. C/2, classe 1, mètres carrés 49, rente 83.300
- 3) C.T., mapp. 232, feuille 15, vignoble, classe 3, ares 08.00
- 4) C.T., mapp. 106, feuille 15, on peut y semer, classe 3, ares 06.20
- 5) C.T., mapp. B77, feuille 6, vignoble, classe 2, ares 01.10

B. - Quote-Part de 1/2 de pleine propriété

- 1) U.I. destination dépôt
recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 540, p T-1, car. C/2, classe 1, mètres carrés 21, rente 35.700
- 2) U.I. destination dépôt
recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 735, p T-1, cat. C/2, classe 1, mètres carrés 75, rente 127.500
- 3) C.T., mapp. 382, feuille 16, sub 2, part de bât. rur.
- 4) C.T., mapp. 381, feuille 16, sub 1, part de bât. rur.
- 5) C.T., mapp. 321, feuille 16, vignoble, classe 1, ares 01.40
- 6) C.T., mapp. 667, feuille 16, vignoble, classe 1, ares 00.80
- 7) C.T., mapp. 386, sub 3, feuille 16, part de bât. rur.
- 8) C.T., mapp. 881, feuille 16, on peut y semer, classe 3, ares 01.70
- 9) C.T., mapp. 543, feuille 16, vignoble, classe 2, ares 04.30
- 10) C.T., mapp. 879, feuille 16, vignoble, classe 2, ares 03.20
- 11) C.T., mapp. 719, feuille 16, on peut y semer, classe 3, ares 11.10
- 12) U.I. destination habitation
recensée au N.C.E.U. de Sassari, commune de Badesi, feuille 48, mapp. 2520, sub 19, p. 1, cat. A/3, classe 2, pièces 2,5, rente 312.500

C. - Quote-Part de 1/4 de pleine propriété

- 1) C.T., mapp. 878, feuille 16, vignoble, classe 2, ares 01.00

D. - Quote-Part de 1/5 de pleine propriété

- 1) C.T., mapp. 11 feuille 5, pré irrig., classe 3, ares 09.00
- 2) C.T., mapp. 121, feuille 10, bois mixte, classe 3, ares 32.10
- 3) C.T., mapp. 16, feuille 15, pré, classe 4, ares 05.50
- 4) C.T., mapp. 17, feuille 15, bois mixte, classe 2, ares 06.60
- 5) C.T., mapp. 18, feuille 15, pré, classe 4, ares 06.50

- 6) C.T., mapp. 212, feuille 8, taillis, classe 3, ares 20.50
 - 7) C.T., mapp. 427, feuille 8, taillis, classe 3, ares 19.90
 - 8) C.T., mapp. 561, feuille 16, vignoble, classe 2, ares 02.10
 - 9) G.T., mapp. 71, feuille 16, châtaignerie, classe 3 ares 03.10
 - 10) C.T., mapp. 301, feuille 27, vignoble, classe 2, ares 04.90
 - 11) C.T., mapp. 302, feuille 27, vignoble, classe 2, ares 05.20
 - 12) C.T., mapp. 32, feuille 15, taillis, classe 3, ares 02.30
 - 13) C.T., mapp. 72, feuille 15, taillis, classe 3, ares 07.50
 - 14) C.T., mapp. 15, feuille 15, bois mixte, classe 2, ares 04.10
 - 15) C.T., mapp. 178, feuille 26, on peut y semer, classe 1, ares 09.50
 - 16) C.T., mapp. 62, feuille 36, on peut y semer, classe 1, ares 09.90
 - 17) C.T., mapp. 392, feuille 16, sub 3, part de bât. rur.
 - 18) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 1, part de bât. rur.
 - 19) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 2, part de bât. rur.
 - 20) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 3, part de bât. rur.
 - 21) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 4, part de bât. rur.
- E. - Quote-Part de 1/10 de pleine propriété
- 1) U.1. destination dépôt
recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 414, sub 1 p T, cat. C/2, classe 1, mètres carrés 30, rente 51.000
 - 2) U.1. destination habitation
recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 414, sub 2 p S/1-T-1-2-3, cat. A/3, pièces 10,5, rente 987.000
- F. - Quote-Part de 1/20 de pleine propriété
- 1) C.T., mapp. 12, feuille 5, bois de haute futaie, classe 3, hec. 1.78.20
 - 2) C.T., mapp. 7, feuille 2, bois de haute futaie, classe 3, hec. 3.35.10

Détermination de la valeur de marché

En ce qui concerne l'évaluation des immeubles, compte tenu de la situation, de la qualité, de l'état de conservation, des prix du marché de la zone de Berbenno di Valtellina et de Badesi pour des immeubles qui présentent les mêmes caractéristiques, l'expert retient pouvoir attribuer ces valeurs:

- A. Pleine propriété
- 1) Destination habitation
2^e étage
m.carrés 120 X Lit/m.c.l.Offl.000=L. 120.000.000 terrasse
m.carrés 15 X Lit/m.c. 200.000=L. 3.000.000
L. 123.000.000
 - 2) Destination dépôt
Rez-de-chaussée
m.carrés 49 X Lit/m.c. 300.000=L. 14.700.000
 - 3) Vignoble
m.carrés 800 X Lit/m.c. 2.000=L. 1.600.000
 4. Terrains
m.carrés 730 X Lit/m.c. 1.000=L. 730.000
Valeur de toute la propriété Lit. 140.030.000
- B. - Quote-Part de 1/2 de pleine propriété
- 1) Destination dépôt
Rez-de chaussée
m.carrés 21 X Lit/m.c. 300.000=L. 6.300.000
 - 2) Destination dépôt
Rez-de chaussée
m.carrés 75 X Lit/m.c. 300.000=L. 22.500.000
 3. Bâtiments ruraux
m.carrés 100 X Lit/m.c. 50.000=L. 5.000.000
 - 4) Vignobles
m.carrés 9700 X Lit/m.c. 2.000=L. 1.940.000
 - 5) Terrains
m.carrés 1.280 X Lit/m.c. 1.000=L. 1.280.000
 - 6) Destination habitation
m.carrés 75 X Lit/m.c. 1.500.000=L. 60.000.000
Valeur de la pleine propriété Lit. 97.020.000
Valeur de la Quote-Part de 1/2 L.it. 48.510.000
- C. - Quote-Part de 1/4 de pleine propriété
- 1) Vignoble
m.carrés 100 X Lit/m.c. 2.000=L. 200.000
Valeur de la Quote-Part de 1/4 Lit. 50.000
- D. - Quote-Part de 1/5 de pleine propriété
- 1) Vignobles
m.carrés 1.220 X Lit/m.c. 2.000=L. 2.440.000

2) Terrains

m.carrés 13.650 X Lit/m.c. 1.000=L. 13.650.000

3. Bâtiments ruraux

m.carrés 160 X Lit/m.c. 1.000.000=L. 16.000.000

Valeur de toute la propriété Lit. 32.090.000

Valeur de la Quote-Part de 1/5 Lit. 6.418.000

E. - Quote-Part de 1/10 de pleine propriété

1) Destination dépôt

Rez-de chaussée

m.carrés 30 X Lit/m.c. 300.000=L. 9.000.000

2) Destination habitation

Sous-sol

m.carrés 15 X Lit/m.c. 100.000=L. 1.500.000

Rez-de-chaussée

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

Premier étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

2^e étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

3^e étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

Terrasses

m.carrés 14 X Lit/m.c. 100.000=L.1.400.000

Valeur de pleine propriété Lit. 91.900.000

Valeur de la Quote-Part de 1/10 Lit. 9.190.000

F. - Quote-Part de 1/20 de pleine propriété

Terrains

m.carrés 51.330 X Lit/m.c. 1000=L. 5.133.000

Valeur de la Quote-Part de 1/20 Lit. 256.650

Valeur non inférieure à LIT 204.454.650,-

Titre de propriété

La propriété des immeubles est parvenue à l'apporteur Monsieur Luigi Zucchi préqualifié, de la façon suivante:

- pour les immeubles sub A- 1) à 2) suivant un acte de division immobilière et d'attribution reçu par Maître Dott. Cederna Franco, notaire à Morbegno (Italie), en date des 2 et 7 mars 1991, numéro 8472/8500 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub A- 3) à 4) suivant un acte de donation reçu par Maître Dott. Moroni Marlo, notaire à Sondrio (Italie), en date du 23 janvier 1982, numéro 60266/12886 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub A- 5) et B 1) et 2) suivant un acte de division immobilière et d'attribution reçu par Maître Dott. Cederna Franco, notaire à Morbegno (Italie), en date des 2 et 7 mars 1991, numéro 8472/8500 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub B 3) à 7) suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 2 août 1986, numéro 69621 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub B 8) à 11) suivant un acte de division immobilière et d'attribution reçu par Maître Dott. Cederna Franco, notaire à Morbegno (Italie), en date des 2 et 7 mars 1991, numéro 84728500 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub B 12) suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Cortese Giovanni Giuseppe, notaire à Milan (Italie), en date du 21 avril 1997, numéro 72729 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub C 1) suivant un acte de division immobilière et d'attribution reçu par Maître Dott. Cederna Franco, notaire à Morbegno (Italie), en date des 2 et 7 mars 1991, numéro 8472/8500 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub D, E et F suivant un acte de déclaration de succession N° 30, Volume 607, déposé à l'Office d'Enregistrement de Sondrio le 21 avril 1998.
- d) par Monsieur Massimo Zucchi, préqualifié, à concurrence de dix mille neuf cent quatre-vingts (10.980,-) Euros par l'apport en nature de la propriété des immeubles suivants:

Désignation

Les immeubles en question sont recensés, à l'UTE de Sondrio, commune de Berbenno de Valtellina et plus précisément: A. - Pleine propriété

- 1) C.T., mapp. 135, feuille 15, on peut y semer, classe 3, ares 04.30
 - 2) C.T., mapp. 205, feuille 15, pré, classe 2, ares 04.30
 - 3) C.T., mapp. 98, feuille 27, pré, classe 2, ares 1.80
 - 4) C.T., mapp. 714, feuille 35, on peut y semer, classe 2, ares 13.85
- B. - Quote-Part de 1/2 de pleine propriété
- 1) C.T., mapp. 318, feuille 5, pré, classe 4, ares 06.30
 - 2) C.T., mapp. 397, feuille 5, pré, classe 4, ares 02.45
 - 3) C.T., mapp. 264, feuille 26, on peut y semer, classe 264, ares 01.80
- C. - Quote-Part de 2/9 de pleine propriété
- 1) C.T., mapp. 100, feuille 5, bâtiment rural, ares 01.90
- D. - Quote-Part de 1/5 de pleine propriété
- 1) C.T., mapp. 11, feuille 5, pré irrigable, classe 3, ares 09.00

- 2) C.T., mapp. 121, feuille 10, bois mixte, classe 3, ares 32.10
- 3) C.T., mapp. 16, feuille 15, pré, classe 4, ares 05.50
- 4) C.T., mapp. 17, feuille 15, bois mixte, classe 2, ares 06.60
- 5) C.T., mapp. 18, feuille 15, pré, classe 4, ares 06.50
- 6) C.T., mapp. 212, feuille 8, taillis, classe 3, ares 20.50
- 7) C.T., mapp. 427, feuille 8, taillis, classe 3, ares 19.90
- 8) C.T., mapp. 561, feuille 16, vignoble, classe 2, ares 02. 10
- 9) C.T., mapp. 71, feuille 16, châtaignerie, classe 3, ares 03.10
- 10) C.T., mapp. 301, feuille 27, vignoble, classe 2, ares 04.90
- 11) C.T., mapp. 302, feuille 27, vignoble, classe 2, ares 05.20
- 12) C.T., mapp. 32, feuille 15, taillis, classe 3, ares 02.30
- 13) C.T., mapp. 72, feuille 15, taillis, classe 3, ares 07.50
- 14) C.T., mapp. 15, feuille 15, bois mixte, classe 2, ares 04.10
- 15) C.T., mapp. 178, feuille 26, on peut y semer, classe 1, ares 09.50
- 16) C.T., mapp. 62, feuille 36, on peut y semer, classe 2, ares 09.90
- 17) C.T., mapp. 392, feuille 16, sub 3, part de bât. rur.
- 18) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 1, part de bât. rur.
- 19) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 2, part de bât. rur.
- 20) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 3, part de bât. rur.
- 21) C.T., mapp. 395, feuille 16, sub 4, part de bât. rur.

E. - Quote-Part de 1/10 de pleine propriété

1) U.I. destination dépôt

recensée au N.C.E.U. feuille 16, mapp. 414, sub 1, p. T., cat. C/2, classe 1, m.carrés 30, rente 51.000

2) U.I. destination habitation

recensée au N.C.E.U., feuille 16, mapp. 414, sub 2, p. S/1-T-1-2-3. cat. A/3, classe 2, pièces 10,5, rente 987.000

F. - Quote-Part de 1/20 de pleine propriété

1) C.T., mapp. 12, feuille 5, bois de haute futaie, classe 3, hec. 1.78.20

2) C.T., mapp. 7, feuille 2, bois de haute futaie, classe 3, hec. 3.35.10

Détermination de la valeur de marché

En ce qui concerne l'évaluation des immeubles, compte tenu de la situation, de la qualité, de l'état de conservation, des prix du marché de la zone de Berbenno di Valtellina, pour des immeubles qui présentent les mêmes caractéristiques, l'expert retient pouvoir attribuer ces valeurs:

A. - Pleine propriété

1) Terrains

m.carrés 2.755 X Lit/m.c. 1.000=L. 2.755.000

B. - Quote-Part de 1/2 de pleine propriété

m.carrés 1.055 X Lit/m.c. 1.000=L. 1.055.000

Valeur de la Quote-Part de 1/2 Lit. 527.500

C. - Quote-Part de 2/9 de pleine propriété

m.carrés 190 X Lit/m.c. 50.000=L. 9.500.000

Valeur de la Quote-Part de 2/9 Lit. 2.111.111

D. - Quote-Part de 1/5 de pleine propriété

1) Vignobles

m.carrés 1.220 X Lit/m.c. 2.000=L. 2.440.000

2) Terrains

m.carrés 13.650 X Lit/m.c. 1.000=L. 13.650.000

3) Bâtiments ruraux

m.carrés 160 X Lit/m.c. 100.000=L. 16.000.000

Valeur de toute la propriété Lit. 32.090.000

Valeur de la Quote-Part de 1/5 Lit. 6.418.000

E. - Quote-Part de 1/10 de pleine propriété

1) Destination dépôt

Rez-de-chaussée

m.carrés 30 X Lit/m.c. 300.000=L. 9.000.000

2) Destination habitation

Sous-sol

m.carrés 15 X Lit/m.c. 100.000=L. 1.500.000

Rez-de-chaussée

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

Premier étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

2^e étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

3^e étage

m.carrés 40 X Lit/m.c. 500.000=L. 20.000.000

Terrasses

m.carrés 14 X Lit/m.c. 100.000=L. 1.400.000
 Valeur de la pleine propriété Lit. 91.900.000
 Valeur de la Quote-Part de 1/10 Lit. 9.190.000
 E. - Quote-Part de 1/20 de pleine propriété
 1) Terrains
 m.carrés 51.330 X Lit/m.c. 100 L. 5.133.000
 Valeur de la Quote-Part de 1/20 L.it. 256.650
 Valeur non inférieure à LIT 21.258.261,-

Titre de propriété

La propriété des immeubles est parvenue à l'apporteur Monsieur Massimo Zucchi, préqualifié, de la façon suivante:
 - pour les immeubles sub A- 1) à 4) suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 2 août 1986, numéro 955/2 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub B- 1) suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 2 août 1986, numéro 64492 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub C- 1) pour un neuvième suivant un acte de donation reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 2 août 1986, numéro 64491/13981 de son répertoire et pour un tiers suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Moroni Mario, notaire à Sondrio (Italie), en date du 2 août 1986, numéro 64492 de son répertoire.
 - pour les immeubles sub D, E et F suivant un acte de déclaration de succession N° 30, Volume 607, déposé à l'Office d'Enregistrement de Sondrio le 21 avril 1998.
 e) par Madame Anna Maria Speziali, préqualifiée, à concurrence de quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix (15.490,-) Euros par l'apport en nature de la propriété des immeubles suivants:

Désignation

Immeuble recensé à l'UTE de (SO) et à l'UTE de Sassari, commune de Badesi (S S); plus précisément:
 1) U.I. destination habitation
 recensée au N.C.E.U. de Sassari, commune de Badesi, feuille 48, mapp. 2520, sub 19, p. 1, cat. A/3, classe 2, pièces 2,5, rente 312.500.

Détermination de la valeur de marché

En ce qui concerne l'évaluation de l'immeuble, compte tenu de la situation, de la qualité, de l'état de conservation, des prix du marché de la zone de Badesi pour des immeubles qui présentent les mêmes caractéristiques, l'expert retient pouvoir attribuer ces valeurs:

A. - Quote-Part de 1/2 de pleine propriété
 1) Destination habitation
 m.carrés 40 X Lit/m.c. 1.500.000=L. 60.000.000
 Valeur de la pleine propriété Lit. 60.000.000
 Valeur de la Quote-Part de 1/2 Lit. 30.000.000
 Valeur non inférieure à LIT 30.000.000,-

Titre de propriété

La propriété de l'immeuble est parvenue à l'apporteur Madame Anna Maria Speziali, préqualifiée, de la façon suivante:
 - pour les immeubles sub A- 1) suivant un acte de vente reçu par Maître Dott. Cortese Giovanni Giuseppe, notaire à Milan (Italie), en date du 21 avril 1997, numéro 72729 de son répertoire.

Conditions de l'apport

La société à laquelle l'apport est destiné succède de plein droit dans la propriété des immeubles qui font l'objet des apports en succédant dans tous actes, contrats et conventions relatifs aux immeubles.

Les biens qui font l'objet de ces apports sont transmis dans l'état effectif dans lequel ils se trouvent, avec les servitudes actives et passives inhérentes, comme les accessions et appartenances.

Les apporteurs déclarent expressément que par les présentes ils apportent et transfèrent personnellement la pleine propriété des immeubles ci-dessus décrits à la société MARMARA S.A., ce dont il est pris acte, et ils garantissent que les présents apports sont libres de toutes inscriptions et transcriptions qui pourraient être préjudiciables, le tout conformément à l'expertise annexée aux présentes.

Les apporteurs renoncent à tout droit généralement quelconque donnant droit à une inscription hypothécaire légale qui pourrait naître du présent acte d'apport.

La possession juridique des biens qui font l'objet des présentes est transmise à la société MARMARA S.A. à la date de ce jour, la perception des fruits y relatifs lui reviendra également à partir de la date de ce jour.

Les indications mentionnées ci-avant résultent d'un acte d'attribution (atto di conferimento) reçu par Maître Andrea Pozzi, notaire de résidence à Lugano, le 16 octobre 2000.

Déclaration des apporteurs

Aux termes de la loi italienne n° 151 du 19 mai 1975 Monsieur Gianni Zucchi, Monsieur Vittorio Zucchi, Monsieur Luigi Zucchi, Monsieur Massimo Zucchi et Madame Anna Maria Speziali, préqualifiés, déclarent que l'ensemble des biens apportés est bien leur propriété personnelle.

Evaluation - Expertise

Les immeubles ainsi apportés au capital de la Société ont fait l'objet de cinq rapports d'estimation établis pour les immeubles apportés par Monsieur Gianni Zucchi, Monsieur Vittorio Zucchi, Monsieur Luigi Zucchi, Monsieur Massimo Zucchi et Madame Anna Maria Speziali, préqualifiés, par le géomètre Pietro Riva, établi à Côme, 113, rue Diaz, lesquels rapports ont servi de base à l'expertise établie par le réviseur d'entreprises luxembourgeois.

Il résulte desdits rapports d'estimation que les immeubles ainsi apportés ont une valeur totale non inférieure à LIT 665.577.822,-.

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature en question a été dressé en date du 29 novembre 2000 par la FIDUCIAIRE MONTBRUN REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises à L-1724 Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominales des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 34.373 actions de EUR 10,- chacune, totalisant EUR 343.730,-.»

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à treize millions huit cent soixante-quatre mille huit cent vingt-quatre (13.864.824,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant 16, Henneschtgaas, L-5485 Wormeldange-Haut,
 - b) Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
 - c) Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Alexis de Bernardi, employé privé, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.
- 5) Le siège de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. de Bernardi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 8, case 3. – Reçu 138.660 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(69853/230/696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2000.

INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD de Tortola (British Virgin Islands), P.O. Box 3186, Abbott Building Main Street, Road Town, ici représentée par son directeur unique Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

2.- Michaël Becker, juriste, demeurant à L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers, ici représenté par Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, suivant procuration ci-jointe.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de conseils à des fédérations, ligues et associations sportives ainsi qu'à des sportifs professionnels et comprend en outre l'organisation de manifestations sportives et toute activité d'obtention et d'organisation du sponsoring sportif ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de septembre à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD de Tortola (British Virgin Islands), P.O. Box 3186, Abbott Building Main Street, Road Town, sept cent cinquante actions	750
2.- Michaël Becker, juriste, demeurant à L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers, deux cent cinquante actions	250
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-sept mille (47.000,- LUF) francs.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2000.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449, 18, rue de l'Eau;
- Michaël Becker, juriste, demeurant à L-1138, 5, rue des Arquebusiers;
- Werner Becker, juriste, demeurant à L-1138, 5, rue des Arquebusiers.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Christophe Mouton, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 182, avenue de Mersch.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2000.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Faber et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2000, vol. 855, fol. 23, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 décembre 2000.

F. Molitor.

(70008/223/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'Administration de INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A. avec siège à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

du 24 novembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2000, vol. 855, fol. 23, case 5, que Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449, a été nommé Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Signé: J.-M. Faber, M. Becker, W. Becker et F. Molitor.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 décembre 2000.

F. Molitor.

(70009/223/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FOBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

—
STATUTS

L'an deux mille, le quatre décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen avec siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1^{er} décembre 2000.

2) GREBELL INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen avec siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Johan Dejans prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1^{er} décembre 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de FOBAFIN S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée

Le siège social est établi à Luxembourg- Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation. La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juillet à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille un.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libérés intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) LOVETT OVERSEAS S.A., prénommée	15.500,-	15.500,-	155
2) GREBELL INVESTMENTS S.A., prénommée	15.500,-	15.500,-	155
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à LUF. 1.250.536,-

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 50.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée ELPERS & CO, Réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille un.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Dejans et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 décembre 2000, vol. 464, fol. 15, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 décembre 2000.

A. Lentz.

(70003/221/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

ASTURIENNE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 67.066.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 20 octobre 2000 entre la Société et le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A. qu'un contrat de domiciliation a été signé le 20 octobre 2000 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70063/046/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

ASTRID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.507.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 3.843,53 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

Signature.

(70062/803/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

ETHOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme LIDINAM SOCIETE HOLDING S.A. LUXEMBOURG, avec siège social L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, représentée aux fins des présentes par Monsieur Claude Geiben, maître en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 novembre 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

2) Monsieur Claude Geiben, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ETHOFIN HOLDING S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financière (sociétés holding).

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fera constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs. Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres est présente ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par voie de circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2002.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. LIDINAM SOCIETE HOLDING S.A., LUXEMBOURG, préqualifiée, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	2.499
2) Monsieur Claude Geiben, préqualifié, une action	1
Total: deux mille cinq cents actions	2.500

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à LUF 10.084.975,- (dix millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs luxembourgeois).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ LUF 175.000,- (cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,
- Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,
- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, demeurant à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Geiben, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 7, case 1. – Reçu 100.850 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(69999/230/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

ATLANTIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.325.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2000, vol. 546, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

ATLANTIDE S.A.

Signature

(70064/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

B.E.E.L., BUREAU D'ETUDES ET D'EXPERTISES LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 60.072.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour B.E.E.L. S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(70074/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

B.E.P.H., (BEST EASTERN PLAZA HOTELS) INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R. C. Luxembourg B 58.819.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(70077/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE RONK JOSEPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 22, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 32.843.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour BOUCHERIE-CHARCUTERIE RONK JOSEPH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(70079/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

BLUMMENATELIER ILONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 42, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.564.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(70078/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

BRANDS INTERNATIONAL TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.360.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(70080/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

BRANDS TOBAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 68.871.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(70081/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

BRENNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.347.

L'associé unique a décidé en date du 23 novembre 2000 de transférer le siège social de la Société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

G. Becquer

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70082/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FANOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, G. Capus.
R. C. Luxembourg B 57.624.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Signature.

(70140/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FANOPI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, G. Capus.
R. C. Luxembourg B 57.624.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 25 mai 2000

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Madame Cristina Floroiu demeurant à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Madame Britta Hans demeurant à Trier et l'assemblée a élu Madame Aude Marie Breden scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Décharge au Commissaire aux comptes et démission.
2. Nomination du nouveau Commissaire aux comptes.

Décisions

1. L'assemblée a accordé décharge au Commissaire aux comptes AUDILUX LIMITED et a accepté sa démission.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Monsieur Jean David Van Maele demeurant au 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

C. Floroiu / B. Hans / A. M. Breden

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70142/759/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FANOPI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, G. Capus.
R. C. Luxembourg B 57.624.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 8 juin 2000

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Madame Cristina Floroiu demeurant à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Madame Britta Hans demeurant à Trier et l'assemblée a élu Madame Aude Marie Breden scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Nomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1999 ont été unanimement approuvés par l'assemblée.

2. Les actionnaires ont accordé la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

3. Les administrateurs suivants:

Jochum Pihl,

Thorvald Ranta,

Ing-Marie Nordgren

ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

4. Le Commissaire aux Comptes actuel, Monsieur Jean David Van Maele, a été élu jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

C. Floroiu / B. Hans / A. M. Breden

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70141/759/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CAPITAL DEVELOPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.206.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour la société

R. Loutsch

Administrateur

(70084/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CHALET MER ET MONTAGNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

A partir du 15 novembre 2000 la société CHALET MER ET MONTAGNE, S.à r.l. n'est plus domiciliée au 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Cette Société à responsabilité limitée comportait le numéro de registre de commerce suivant:

Section B, numéro 70.749.

Aucune nouvelle adresse n'est connue à ce jour.

J. Jumeaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70085/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CHARGREIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 13.817.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 4 mai 1976, acte publié au Mémorial C n°161 du 5 août 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n° 329 du 16 décembre 1982, modifiée sous seing privé en date du 30 novembre 2000, dont des extraits sont en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHARGREIV S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(70086/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

COMPAGNIE DU DEBUCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 62.389.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juillet 2000 à 10 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 1999 et report du bénéfice de l'exercice de LUF 5.143.657,- et affectation à la réserve légale de LUF 50.000,-.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Frédéric Seince en tant que gérants pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2000.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour la société

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70099/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CHIMINDU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.895.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour CHIMINDU S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70087/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CHURER INVESTITIONSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 237, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 51.842.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(70088/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CITY SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 43, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 17.952.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2000.

Signatures.

(70090/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

HOLBART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 4.952.

Les comptes annuels au 31 juillet 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 82, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLBART HOLDING S.A.

(70171/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

HOLBART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 4.952.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 17 novembre 2000 pour statuer sur l'exercice social clos au 31 juillet 2000

Conseil d'Administration:

Monsieur Luc Huyghebaert ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur Claude Vols demeurant à B-5310 Eghezée (Belgique), 33, rue Clair Matin.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 82, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70172/720/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CLARA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 52.501.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(70091/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CLEVELAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.965.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Mandataires

(70092/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CLEVELAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 72.965.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2000

* Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

* L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70093/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CMT, CONSULTING, MANAGEMENT AND TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.
R. C. Luxembourg B 70.366.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(70095/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CO-DERCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 2, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 52.201.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Signature.

(70096/065/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

COFIBA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.951.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

* Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70097/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

HANWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.671.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(70169/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

HANWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.671.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70170/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

COMPAGNIE DU DEBUCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 62.389.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Signature

Un Mandataire

(70098/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

PAVAGE, COMPAGNIE DE PAVAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.250.000,- LUF

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.
R. C. Luxembourg B 23.945.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 354.133,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Signature.

(70100/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

COM'UNITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 14, place du Parc.
R. C. Luxembourg B 11.840.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Signature.

(70101/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

HOLDING DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES PORTUAIRES, Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 70.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 10, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

HOLDING DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES PORTUAIRES

Signature

(70173/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

HOLDING DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES PORTUAIRES, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2000

Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

HOLDING DE PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES PORTUAIRES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70174/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CONCEPT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.322.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 4 août 1999, que:
- sont nommés aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000

- Mme Marie-Paul Van Waelem, demeurant à Luxembourg;

- Mme Marie-Joseph Renders, demeurant à Beersel;

- MAINFORD INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Panama;

- est nommé au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000

- Mme Claudine Speltz, conseil comptable, demeurant à Howald.

L'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2000 décide à l'unanimité des voix la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(70102/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

RAYFLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 61.958.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 8 novembre 2000 entre la société et le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A. qu'un contrat de domiciliation a été signé le 8 novembre 2000 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70291/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

RAYFLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 61.958.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 8 novembre 2000 à 10.00 heures

Résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en LUF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2000.

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

L'Assemblée décide d'augmenter le capital autorisé, dans le cadre défini par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, pour le porter de son montant actuel de 1.524.490,17 EUR à 1.525.000,- EUR.

L'Assemblée décide d'adapter les deux premiers paragraphes de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante et un cents (76.224,51 EUR) représenté par cinq cents (500) actions sans mention de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à un million cinq cent vingt-cinq mille euros (1.525.000,- EUR).»

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70292/046/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

O/S HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.461.

—
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour O/S HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70253/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

O/S HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.461.

—
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour O/S HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70254/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

O/S HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.461.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour O/S HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70255/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

O/S HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.461.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour O/S HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70256/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

O/S HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.461.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour O/S HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70257/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

O/S HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.461.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour O/S HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70258/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

O/S HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.461.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour O/S HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70259/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

O/S HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.461.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour O/S HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70260/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CORPORATE AIRTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1312 Luxembourg, 2, rue Charles Calmette.
R. C. Luxembourg B 19.517.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour *CORPORATE AIRTEC, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(70105/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

CRIOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 8, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 52.523.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour *CRIOLUX, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(70110/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

SANOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 10, rue Guillaume Capus.
R. C. Luxembourg B 51.695.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 23 juin 2000

L'Assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'Assemblée était présidée par Madame Cristina Floroiu demeurant à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Madame Britta Hans demeurant à Trier et l'Assemblée a élu Madame Aude Marie Breden scrutatrice.

La présidente a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'Assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Nomination et élection des membres du Conseil d'Administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1999 ont été unanimement approuvés par l'Assemblée.

2. Les actionnaires ont accordé la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

3. Les administrateurs suivants:

- Jochum Pihl,
- Thorvald Ranta,
- Ing-Marie Nordgen.

ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

4. Le commissaire aux comptes actuel, Monsieur Jean David Van Maele, a été élu jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée était close à 12.00 heures.

C. Floroiu / B. Hans / A.M. Breden

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70298/759/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

DALMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: LUF 500.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.398.

—
Les associés DALMORE, S.à r.l. ont décidé en date du 19 avril 2000 de transférer le siège social de la Société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70111/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

DAOUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 73.548.

—
Suite à la démission de Madame Gabrielle Jacquemin en tant qu'administrateur de la société DAOUD INVEST HOLDING S.A., est nommé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70112/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

DATACOLOR INTERNATIONAL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.144.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Signature.

(70113/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

HOTELINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 55.256.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 90, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-Délégué

(70175/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

HOTELINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 55.256.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 90, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-Délégué

(70176/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

DEMBA INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 40.241.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

DEMBA INVESTISSEMENT S.A.

Signature

(70114/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

DEMBA INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 40.241.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

DEMBA INVESTISSEMENT S.A.

Signature

(70115/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

DE WIELINGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 20.602.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1983, acte publié au Mémorial C, n° 240 du 24 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 mars 1984, acte publié au Mémorial C, n° 89 du 31 mars 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 février 1990, acte publié au Mémorial C, n° 315 du 7 septembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 août 1990, acte publié au Mémorial C, n° 65 du 13 février 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1996, acte publié au Mémorial C, n° 144 du 22 mars 1996. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 12 avril 2000 et publié au Mémorial C n° 671 du 19 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE WIELINGEN HOLDING S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(70116/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FINANCE & MEDIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee.
R. C. Luxembourg B 69.949.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration en date du 17 novembre 2000

Par décision du conseil d'administration du 17 novembre 2000, la société ne pourra être engagée, en ce qui concerne ses activités de gestion d'un organisme de formation telles que définies par la loi du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue ainsi que la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1998 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, que par la signature individuelle de son administrateur-délégué Monsieur Guido Gennen demeurant 41, Cité Millewee à L-8064 Bertrange.

Bertrange, le 17 novembre 2000.

G. Gennen / A. Grosdent / B. Dauby

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70148/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

DOMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 21.263.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(70119/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

DUCAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.175.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 1995 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

L'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2000 décide à l'unanimité des voix la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(70120/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

EA ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.300.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 27 avril 2000

1. L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de USD 139.444,72 de l'exercice comme suit:

Distribution d'un dividende de 5% de la valeur nominale des actions préférentielles sans droit de vote aux détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote.	1.750,- USD
	<u>1.750,- USD</u>

Distribution d'un dividende de 10% du solde du dividende à distribuer (c'est-à-dire après distribution du dividende du point 1 susmentionné) aux détenteurs des actions ordinaires au prorata de leur détention.....	13.769,47 USD
	<u>13.769,47 USD</u>

Distribution d'un dividende de 90% du solde du dividende à distribuer (c'est-à-dire après distribution des dividendes des points 1 et 2 susmentionnés) aux détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote au prorata de leur apport dans EMERGING AMERICA FUND, soit:

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève	121.322,82 USD
BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Luxembourg	2.602,43 USD
	<u>123.925,25 USD</u>

Total:	139.444,72 USD
--------------	----------------

2. L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Fernando Fonseca Cristino Coelho en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Mario Jorge Patricio Tome.

3. L'Assemblée Générale décide:

- le renouvellement des Administrateurs sortants, à l'exception de Monsieur Jean-Luc d'Espine et Monsieur Pietro Solari démissionnaires, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

- le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes, DELOITTE & TOUCHE, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- M. Alexandre Col, Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

- M. Benoît de Hults, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg.

- M. Bernard Schaub, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

- M. Patrick Segal, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

- M. Claude Demole, Partner, PICTET & CIE, Genève.

- M. Michael de Picciotto, Managing Director, UNION BANCAIRE PRIVEE, Genève.

- M. Daniel de Picciotto, Managing Director, UNION BANCAIRE PRIVEE, Genève.

- M. Fernando Fonseca Cristino Coelho, Managing Director, ESAF - Espírito Santo Activos Financeiros, SGPS S.A., Lisbonne.

- M. José Luis de Mello de Vasconcellos e Souza, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg.

- M. Hervé Antoine Gaudart, Vice-President, PICTET & CIE, Genève.

Commissaire aux comptes:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70121/010/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

ECOFISC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile-Lavandier.

R. C. Luxembourg B 55.121.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 décembre 2000

Le Conseil décide à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au 43, rue Emile-Lavandier, L-1924 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2001.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70122/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

ELOTEC ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R. C. Luxembourg B 44.635.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(70123/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

EUROPEAN CORPORATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 44.478.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 20 octobre 2000 entre la Société et le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A. qu'un contrat de domiciliation a été signé le 20 octobre 2000 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70130/046/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

ELYSEE DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.523.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELYSEE DIFFUSION, S.à r.l.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(70124/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

ENTREPRISE ROBER BALTHASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 29.441.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(70126/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

ERGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 25.287.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour ERGO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(70127/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FIDELUX CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.354.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 décembre 2000, numéro 1783 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2000, vol. 864, fol. 59, case 11, que la société anonyme FIDELUX CONSULTING S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C, au numéro 220 du 7 avril 1998, au capital de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) a été dissoute en date du 30 juin 2000.

Est nommé liquidateur Monsieur Jean Reicherts, employé privé, demeurant à Luxembourg, le liquidateur est dispensé de faire un inventaire et pourra s'en référer aux livres et écritures de la société.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2000.

Pour copie conforme

N. Muller

Le notaire

(70145/224/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

EUROCOTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 53.321.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 102 du 28 février 1996, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, en date du 31 janvier 1996, acte publié au Mémorial C n° 240 du 13 mai 1996.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCOTEC INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(70128/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

EUROMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.732.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour EUROMAN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70129/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FATECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.997.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

FATECOM S.A.

Signature

(70143/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FATECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.997.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 2 novembre 2000 que:

Le conseil élit au poste d'administrateur pour un an renouvelable:

Monsieur Philippe Cahen.

Monsieur Aklexander Teniakhev.

Monsieur Jean-Paul Legoux.

Le conseil élit au poste de commissaire aux comptes pour un an renouvelable la FIDUCIAIRE MORIS domiciliée et siègeant 24, rue Léon Kaufman, L-2167 Weimershof.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70144/694/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

EUROPEENNE DE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.537.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

EUROPEENNE DE FINANCE S.A.

Signature

(70131/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

EUROSPRINT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.946.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROSPRINT S.A.

Signature

Un Administrateur

(70136/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

EXIM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 65.575.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

Signature.

(70139/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

INA MULTIMANAGER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.813.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

(70184/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

INA MULTIMANAGER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.813.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mai 2000

En date du 2 mai 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70185/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FIDINAM CONSULTING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.126.

—
EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration réuni au siège social le 21 novembre 2000, le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70146/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FIDUCIAIRE DU PARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 14, place du Parc.
R. C. Luxembourg B 32.586.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Signature.

(70147/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FINANCIERE FAAA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 49.609.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 20 octobre 2000 entre la Société et le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A. qu'un contrat de domiciliation a été signé le 20 octobre 2000 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70149/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.935.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 723 du 30 décembre 1997. Modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 194 du 31 mars 1998. Modifiée par-devant le même notaire en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 630 du 4 septembre 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 408 du 3 juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GROSVENOR FIRST EUROPEAN
PROPERTY INVESTMENTS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING*
Signature

(70163/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FIPARMED INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 73.555.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé le 20 octobre 2000 entre la Société et le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A. qu'un contrat de domiciliation a été signé le 20 octobre 2000 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70152/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

INDUAIWA AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.323.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour INDUAIWA AG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70186/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

INDUAIWA AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.323.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour INDUAIWA AG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(70187/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

GIORGETTI CARLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 22.500.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour GIORGETTI CARLO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(70160/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FLEURS DU MONDE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 65.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

Signature.

(70154/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

GIF, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 68.806.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2000

En date du 27 octobre 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de porter à quatorze le nombre d'Administrateurs de GIF, SICAV;
- de nommer MM. Paul-Henri de La Porte du Theil, Ian McEvatt, Michel Escalera, Jean-François Pinçon, Etienne Clement et Christian Boisson en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.

Luxembourg, le 27 octobre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70159/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

H.S.I. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.361.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1998, la décision des Administrateurs du 17 février 1998 de coopter Mme Verena Biedermann au Conseil d'Administration a été ratifiée et les mandats des Administrateurs M. Peter Hafter, Patrick K. Oesch, Mme Verena Biedermann et du Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers S.A., GR-Athens, ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2004.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

Pour H.S.I. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 547, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70177/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.
